

Titre Professionnel Technicien(ne) de Traitement des Eaux

Le métier

Le (la) technicien(ne) de traitement des eaux (TTE) participe au bon fonctionnement d'une installation de traitement d'eau potable ou d'eaux usées. Ses missions sont de :

-))) Veiller à la conformité de l'eau en lien avec les usages attendus (domestiques, industriels, agricoles...) en fonction des exigences sanitaires et environnementales en vigueur,
-))) Surveiller et réguler les paramètres de traitement des eaux et des flux de matières
-))) Conduire les process de traitement des eaux : potabilisation, dépollution, conditionnement, etc.
-))) Diagnostiquer les dysfonctionnements de l'installation de traitement afin de prévenir d'éventuelles pannes, le cas échéant, assurer une maintenance de premier niveau (mécanique, entretien général...)
-))) Participer à la gestion technique, logistique et administrative.

Le (la) technicien(ne) de traitement des eaux exerce soit dans un service eau et assainissement (collectivité territoriale), soit dans un établissement industriel ou agricole, soit dans une société privée (exerçant pour le compte d'une collectivité ou d'une entreprise).

Publics concernés

-))) Demandeurs d'emploi ou salariés, dans le cadre d'une reconversion,
-))) Salariés de structures privées ou agents de collectivités territoriales souhaitant faire valider des compétences.

Les profils recherchés sont :

-))) Titulaire d'un CAP/BEP/CFP/Titre professionnel de niveau V toutes filières confondues
-))) Niveau fin de classe de 1ère scientifique ou technique

Diplôme ou certification

Le Titre Professionnel Technicien de Traitement des Eaux (TTE) est une certification professionnelle de niveau IV, inscrite au RNCP, délivrée, au nom de l'Etat, par le Ministère chargé du Travail, de l'Emploi, et la Formation professionnelle et du Dialogue Social.

Objectifs de la formation

La formation Technicien(ne) de traitement des eaux est une formation professionnalisante dont l'objectif est l'acquisition de compétences professionnelles, leur maîtrise permet d'obtenir, partiellement ou totalement, les 3 Certificats de Compétences professionnelles qui composent le Titre :

-))) Analyser des échantillons d'eaux et de boues d'épuration
-))) Conduire différents procédés de traitement des eaux et des boues d'épuration
-))) Contribuer à la maintenance des installations de traitement des eaux et à la gestion des réseaux

L'ensemble des modules (4 au total) permet d'accéder au Titre Professionnel de niveau IV (BP/BAC PRO) de technicien(ne) de traitement des eaux.

Vous disposez d'un délai de 5 ans, à partir de l'obtention d'un premier CCP, pour obtenir le Titre Professionnel

Durée de la formation

-))) 945 h en centre de formation
-))) 210 h en entreprise

Contenu de la formation

La formation se compose de 4 modules :

-))) **Module 1 – Analyser des échantillons d'eaux et de boues d'épuration** (280 h) :
 - Notions de base sur la chimie de l'eau
 - Dosages acidobasiques
 - Dosages d'oxydoréduction
 - Mesure des matières sèches
 - Mesure de l'alcalinité et de la dureté
 - Mesure des polluants métalliques
 - Mesure des matières organiques
 - Mesure des matières azotées

-))) **Module 2 – Conduire des procédés physicochimiques de traitement des eaux et des boues d'épuration** (245 h) :
 - Elimination des matières en suspension
 - Elimination des métaux toxiques
 - Production d'eau ultra-pure par techniques membranaires
 - Traitements de l'eau par échangeurs d'ions
 - Production d'eau pour l'alimentation de chaudières industrielles
 - Production d'eau potable par filtration sur sable et sur charbon activé
 - Traitements de réduction du volume des boues de stations d'épuration

-))) **Module 3 – Conduire des procédés biologiques de traitement des eaux et des boues d'épuration** (105 h) :
 - Epuration des eaux par traitement aérobic (boues activées, SPANC)
 - Epuration des déchets solides ou liquides par traitement anaérobic (méthanisation)

-))) **Module 4 – Effectuer la maintenance des installations de traitements des eaux et de boues d'épuration** (280 h) :
 - Maintenance des équipements de traitement des eaux et des boues
 - Maintenance des réseaux de collecte et de distribution d'eaux
 - Maintenance des instruments de prélèvement et de mesure utilisés dans les installations de traitement des eaux et des boues

-))) **Session de validation** (35 h)

Inscription et admission

-))) Etude du dossier de candidature (CV et lettre de motivation)
-))) Entretien de motivation (projet professionnel)
-))) Tests de positionnement

Pour les salariés, les coûts de formation peuvent être pris en charge dans le cadre du CIF, d'un contrat de professionnalisation, d'une période de professionnalisation...